



Pierre Flandin
Président
de l'UIMM Allier

EDITO

CPE : une occasion manquée

Le CPE n'était sans doute pas une mauvaise idée.

Mais, mal présenté, mal préparé, le dispositif a rencontré une opposition qui l'a étouffé.

La principal problème, pourtant, est bien le chômage des jeunes. Et le CPE lui apportait une réponse, peut-être imparfaite, mais c'était déjà une réponse...

A nous, les entreprises, d'être responsables et de proposer, même après cette crise, des solutions d'insertion aux jeunes qui veulent vraiment s'en sortir.

Le Contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation, sont de vraies solutions pour insérer les jeunes dont nous avons besoin dans nos industries.

Pierre Flandin



Le FORUM des Entreprises et des METIERS, les 6-7-8 avril 2006 à MONT-LUCON a été un véritable succès. Inauguré par Brice Hortefeux, Ministre

Délégué aux Collectivités Territoriales, le Forum des Entreprises comptait plus de 300 stands sur 9000 m² d'exposition. Le forum a enregistré environ 7 000 visiteurs, le vendredi étant consacré aux collégiens, lycéens et étudiants. Cette initiative devrait être reconduite dans deux ans, dans une autre ville du département de l'Allier.

(Photo : de g. à droite : Jean Floquet, le Ministre, Daniel Dugléry, Jean Durin, Robert Pajot)



Conseil d'Administration du 30 mars

Notre Conseil d'Administration a élu le bureau de la Chambre Syndicale pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Ont été élus à l'unanimité :

- Président : Pierre Flandin ;
- Vices-présidents : Yves Chassagne ; Eric Issartel ;
- Trésorier : Bernard Jacquard ;
- Secrétaire : Jean-Pierre Metenier.

Henri Faure reste naturellement président d'Honneur de l'UIMM Allier.

Chaleureuses félicitations aux élus et merci pour leur dévouement à la cause de l'UIMM Allier.

Conseil d'Administration du 30 mars

Réuni à Montluçon le 30 mars 2006 sous la présidence de Pierre Flandin, votre conseil d'administration a pris plusieurs dispositions importantes : il a arrêté le rapport d'activité de l'UIMM Allier pour 2005. Ce rapport vous parviendra bientôt.

Le Conseil a

- arrêté les comptes de l'exercice 2005 qui sont équilibrés ;
- il a arrêté le budget prévisionnel 2006 et a fixé la cotisation statutaire à 0,22 % des sa-

laire, comme les exercices précédents. L'appel des cotisations vous sera parvenu au moment de la parution de cette lettre mensuelle.

Merci de lui réserver un bon accueil.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'Auvergne

Voici les représentants des employeurs désignés par le MEDEF et qui viennent d'être nommés membres du Conseil d'Administration de la CRAM

Titulaires

- M. Jean-Pierre Mazel
- Mme Marie-France Lhospitalier
- Mme Sophie Kieffer
- M. Christophe Sourrel

Suppléants

- M. David Vernande
- M. Jean Lair
- Mme Danielle Merle
- Mme Marie Trébuchon



Bravo à Irène Mathieu, notre collègue en charge du Club Entreprises et Handicap du MEDEF Allier,

qui vient de mettre au monde un robuste petit Quentin. Félicitations à Marcel Mathieu, qui reçoit ainsi un nouveau galon de Grand-Père !

TOUR DE FRANCE DES BONNES PRATIQUES NUMERIQUES



4 expositions dans **4 régions** soit : 580 000 TPE - PME et 2 millions de professionnels ciblés - **600 M2** d'exposition à chaque étape

10 espaces d'exposition thématiques de 40 M
23 espaces d'animation sur 200 M2

1ère étape à Clermont Ferrand à la grande halle d'Auvergne
les 15 & 16 mai 2006

Inaugurée par Renaud DUTREIL
Ministre des PME

Contact : Ricardo Molina 04 70 02 50 45
ou sur mapetiteentreprise.net/tour2006

BIENVENUE A NOTRE NOUVEL ADHERENT

- **Société HEBRARD** - René Hébrard à Creuzier le Neuf



BREVES

Très bonne réunion d'information organisée le 18 avril à Vichy par les 3 chambres syndicales d'Auvergne avec 45 participants de toute la région. Dominique Giraudon (UIMM) a présenté avec talent et professionnalisme les conséquences de l'accord national du 3 mars 2006 sur l'organisation du travail dans la Métallurgie et a répondu avec précision aux nombreuses questions de participants.



Sabine de Montjoye (Société TLM S.A) sera la marraine de la promotion 2005-2006 de l'Institut Industriel Innovation et Développement qui a reçu le grand public lors de sa journée « portes ouvertes » le samedi 1^{er} avril à Montluçon.

Institut industriel innovation et développement

TVS : ON VA GAGNER !

Tout le démontre, le gouvernement va rapidement réformer le dispositif issu de la loi de finances 2006, qui aggravait le poids pour les entreprises de la TVS (Taxe sur les véhicules de société).

L'action du MEDEF, de la CGPME, la compréhension des députés et des sénateurs, tout cela a payé. Il faut toutefois rester vigilant, dans l'attente du dispositif réformé par Bercy...

Affaire à suivre donc, et réponse sans doute d'ici fin juin 2006.

COMMUNIQUE de la FNTR

Délais de règlement transport : 30 jours maxi

Les entreprises du transport routier de marchandises exercent leur activité sur le domaine public. A ce titre, elles sont soumises à des règles et des contraintes particulières en terme de sécurité et d'environnement. La nécessité pour tout mode de transport et en particulier le transport routier, d'être en surcapacité d'offre par rapport à la demande a pour effet d'accroître considérablement leur situation concurrentielle et de réduire sensiblement les marges de ces entreprises.

C'est dans ce cadre que deux textes complémentaires viennent d'être promulgués. **Le premier** a pour objet de permettre aux entreprises de mieux gérer les variations du prix du carburant.

Le second complète le premier en tendant à réduire les délais de paiement dans le secteur du transport, dont la tendance à l'allongement ne s'est jamais démentie au cours des dernières années. **Désormais ce délai de paiement de 30 jours**, maximum est impératif **pour le transport routier de marchandises, la location de véhicules avec ou sans conducteur, la commission de transport, les activités de transitaire, d'agent maritime et de fret aérien, de courtier de fret de commissionnaire en douane.** Il n'est donc plus possible de prévoir contractuellement un délai plus long, sous peine de sanctions pénales.

FLASH D'INFO...

APRÈS LE CPE, LE CNE...

Alors que les Contrats Nouvelles Embauches (CNE) ont rencontré auprès des petites entreprises (- de 20 salariés) un réel intérêt, à tel point que ce sont près de 410 000 intentions de recrutement en «contrats nouvelles embauches» (CNE) qui ont été enregistrées de septembre 2005 à mars 2006. C'est l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (AcoSS), chargée de gérer la trésorerie du régime général de la Sécurité qui l'annonce.

Pour le seul mois de mars, 52.000 intentions d'embauche en CNE ont été enregistrées, ce qui représente 9,8% des embauches des entreprises de moins de 20 salariés auxquelles ce contrat de travail, en vigueur depuis début août, est destiné.

Le MEDEF soutient sans réserve ce contrat qui répond sans aucun doute aux besoins des petites entreprises qui voudraient embaucher du personnel et qui ne peuvent se le permettre sans avoir quelque souplesse. Il faut dire que les 35 heures ne leur facilitent pas la tâche dans la gestion de leur temps de travail.

Aujourd'hui certains voudraient, après le CPE, remettre en cause le CNE.

Nous n'irons pas dans la rue, mais donnons des exemples de contrats signés pour démontrer à l'opinion publique les avantages de ce dispositif.

Maintenant, il faut aussi que tous nous nous mobilisions.

Défendons l'Entreprise... avec vous !



RECHERCHE D'EMPLOI

- **Une assistante de direction expérimentée et très performante**

Vichy : une excellente assistante de direction, très expérimentée et particulièrement efficace, recherche poste sur agglomération de Vichy et région. Références excellentes et démontrées. Contact : Ph. Charvéron : 04 70 28 40 26

- **Jeune ingénieur** développement informatique, spécialiste développement formation Cisco pour les réseaux, cherche emploi sur région Auvergne.